



CPJEPS

DEVIENS ANIMATEUR (TRICE) D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

JUIN 2023



Dates de formation :

du 15 juin 2023

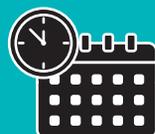
au

14 juin 2024

Rythme de la formation :



448 heures en centre
de formation



1292 heures en
structure d'alternance



lundis / mardis /
mercredis et vacances
scolaires en structure

jeudis / vendredis en
centre de formation

ANIMATION – DIPLÔME DE NIVEAU 3

- L'animateur·trice doit inscrire son action dans la structure au sein de laquelle il·elle agit.
- Il·elle participe à la vie de la structure et l'ensemble des actions proposées.
- L'animateur·trice anime des temps de vie quotidienne des groupes. La spécificité de son intervention réside dans sa capacité à accueillir différents publics (enfants, adolescents, familles, etc.) et à les accompagner dans des temps de vie quotidienne. La prise en compte des besoins individuels et collectifs est nécessaire. L'aménagement du temps et des espaces est réfléchi par l'animateur·trice en fonction des besoins, attentes et motivations des différents publics accueillis.
- L'animateur·trice conçoit des activités en direction d'un groupe. Il·elle inscrit celles-ci dans le projet de la structure en définissant des objectifs en lien avec les besoins du public et permettant la participation de celui-ci. Il·elle mobilise différents domaines d'activité : expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques.
- L'animateur·trice fait vivre des temps d'activité en utilisant des démarches variées et adaptées au public. Il·elle assure la sécurité physique et affective du public. Il·elle gère les relations dans le groupe et accompagne le public tout au long de l'activité. Il·elle évalue ses actions d'animation.

- L'animateur·trice est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il·elle anime. Il·elle exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un·e référent·e, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 dans le champ du sport, de l'éducation ou du travail social qui prescrit, valide et contrôle son action.

LA FORMATION EST COMPOSÉE DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES CORRESPONDANT AU RÉFÉRENTIEL CONSTRUIT PAR LE MINISTÈRE.

UC1 : Participer au projet et à la vie de sa structure

UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupe

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

UC4 : Animer des activités

CALENDRIER DE FORMATION

Calendrier 2023

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Juin	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
Juil.	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu
Août	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je
Sept.	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
Oct.	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma
Nov.	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Déc.	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di

centre de formation
 Structure
 Vacances scolaires
 Distanciel

Calendrier 2024

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Jan.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me
Fév.	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
Mars	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Avril	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me
Mai	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Juin	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu

Centre de formation
 Structure
 Vacances scolaires
 Distanciel
 Certifications

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage - simulation

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour la formation

situation	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 / 25 ans	26 ans et +
1ère année	27 % du SMIC soit 453.32 € / mois = 5439.84 / an	43 % du SMIC soit 721.95 € / mois = 222 € / mois aides déduites	53 % du SMIC soit 889.84 € / mois = 390 € / mois aides déduites	100 % du SMIC soit 1678.95 € / mois = 1178 € aides déduites
aide à l'embauche	6000 €			

Contact
06.75.66.65.00
contact@form-eol.com